



CONSEIL SYNDICAL JEUDI 19 OCTOBRE 2023

Extrait du registre des délibérations

Titulaires présents de l'Agglomération Pays Basque		Excusés Agglomération Pays Basque	
AIMÉ Thierry	HARAN Gilles	BETAT Sylvie	MIALOCQ Marie José
BERARD Marc	HARGUINDEGUY Jérôme	CASCINO Maud	NOBLIA Félix
BERTHET André	IRIART Jean-Pierre	DELOBEL Marie-Anne	PARGADE Isabelle
BURRE-CASSOU Marie-Pierre	IRIBARNE Pascal	DUHART Agnès	SAINT ESTEVEN Marc
CARRERE Bruno	LAHORGUE Michel	DURRUTY Sylvie	SORHUET Vincent
CIER Vianney	MAILHARIN Jean-Claude	ECHEVERRIA Philippe	
COSCARAT Jean-Michel	MAUROU Hervé	ELGOYEN-HARITCHET Valérie	
COURCELLES Gérard	MOUESCA Colette	GASTAMBIDE Arño	
DAGORRET LACARRA Anita	OÇAFRAIN Jean-Marc	GOYTY Xalbat	
DARRIEUX-JUSON Olivier	ROLLING Eric	KEHRIG COTTENÇON Chantal	
DE PAREDES Xavier	THICOIPÉ Xabi	LABÈGUERIE Marc	
ELGART Xavier		LACASSAGNE Alain	
ESPILONDO Pierre		LARRALDE André	
ETCHEBER Peio		LASSABE Gilles	
ETCHEBERRY Jean-Jacques		LASSERRE Jean-François	
GONZALEZ Francis		MAGIS Jean-Noël	
GOYHETCHE Ramuntxo		MAZAIN Eric	
Titulaires présents de la Communauté de Communes du Seignanx		Excusés Communauté de Communes du Seignanx	
BELIN Eva	LESTANGUET Jean-Romain	FICHOT Julien	
DUBERT Francis		PEYNOCHE Gilles	
DUFAU Isabelle			
Suppléants présents mandatés par des titulaires		Procurations de titulaires excusés à des titulaires	
Titulaires excusés	Suppléants désignés	Titulaires excusés	Titulaires désignés
ELGOYEN-HARITCHET Valérie	LENERT Bernard	PEYNOCHE Gilles	DUFAU Isabelle
SORHUET Vincent	HIRIBARREN Mikel	SAINT ESTEVEN Marc	HARGUINDEGUY Jérôme

Absents : (CAPB) ALDANA-DOUAT Eneko, AROSTEGUY Maïder, BERCAITS Christian, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine, ETCEMENDY René, HIRIGOYEN Roland, IHIDOY Sébastien, KAYSER Mathieu, LASCUBÉ Grégoire, VAQUERO Manuel.

Date d'envoi de la convocation : 13 octobre 2023

Délégués titulaires en exercice : 66

Membres titulaires et suppléants présents : 34

Membres votants (présents ou représentés) : 36

Président de séance : Marc BERARD, Président

Secrétaire de séance : ELGART Xavier

Le conseil syndical s'est réuni à Ustaritz (Mairie – Salle du Conseil municipal) le 19 octobre 2023 à 18h30 et a délibéré sur la question suivante :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 25/10/2023

OJ n°6 – Administration Générale : Election Vice-Présidence SCoT-PLUi Amikuze

Rapporteur : Marc BERARD, Président

Suite à la démission de Madame Mayie DAGUERRE (4^{ème} Vice-Présidente SCoT-PLUi Amikuze), il convient de remplacer ce poste laissé vacant.

L'article L.2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « Le Conseil Municipal élit le Maire et les Adjoints parmi ses membres, au scrutin secret ». Dans la mesure où cette disposition précitée est transposable au cas d'un syndicat mixte fermé, l'élection de Vice-président(e) se fera à bulletin secret.

Les conditions d'éligibilité :

- Sont électeurs pour l'ensemble des scrutins visant à élire les Vice-Président(e), les délégués titulaires présents et les suppléants bénéficiant d'une délégation nominative expresse d'un membre titulaire absent ;
- Est éligible pour les postes de Vice-Président(e), tout délégué titulaire membre du Conseil syndical.

Il est rappelé qu'aucune disposition réglementaire n'impose un acte de candidature préalable pour l'élection aux fonctions de Vice-Président(e). Il n'est donc pas nécessaire d'avoir été candidat(e) aux deux premiers tours pour pouvoir poser sa candidature au troisième tour.

Election de la 4^{ème} Vice-Présidence du Syndicat Mixte du SCoT :

Nom des candidats :

- Jean-Claude MAILHARIN.

RESULTATS	Majorité Absolue 16
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	36
Nombre de bulletins blancs / nuls	6
Nombre de suffrages exprimés	30
Jean-Claude MAILHARIN	30

Monsieur Jean-Claude MAILHARIN est élu à la majorité des suffrages exprimés.

Le Conseil syndical

- ➔ **PREND ACTE** de l'élection de Monsieur Jean-Claude MAILHARIN comme 4^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte du SCoT.

Pour extrait conforme au registre
Le Président,
Marc BERARD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.
Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 25/10/2023